



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

### I - Le cadre général du compte financier unique

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'ASSEVENT ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le CFU 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincère, spécialité et équilibre.

Le CFU a pour spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public afin de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget du Maire.

Le CFU 2024 a été approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### II – Contexte et priorité du budget 2024

Le budget primitif 2024 de la Commune a été voté le 10 avril 2024 par le Conseil Municipal.

#### Les priorités

##### *Section de fonctionnement - Dépenses*

- une légère baisse des dépenses à caractère général par rapport à 2023 grâce à des dépenses maîtrisées
- un coût de la masse salariale qui connaît une hausse de 7 % (inflation + hausse du SMIC)
- le maintien des subventions aux associations

### *Section de fonctionnement – Recettes*

- tenir compte de la baisse des concours de l'Etat
- pas d'augmentation des taux de fiscalité
- le total des recettes reste stable

### *Section d'investissement*

#### Dépenses

- Un budget prévisionnel avait été affecté en grande partie pour la construction d'un centre technique au 103 route de Boussois. Les études sont terminées. Les travaux ont débuté en début d'année et se poursuivront tout au long de cette année 2025.
- 80 % des autres travaux inscrits ont été réalisés durant le courant de l'année avec pour certains l'obtention de fonds de concours de la C.A.M.V.S.

#### Recettes

- Elles proviennent de l'autofinancement, du fonds de compensation de la TVA, de fonds de concours de la C.A.M.V.S. La Commune a obtenu des subventions auprès de l'Etat et du Département pour financer la construction du Centre Technique Municipal.

### **III – La section de fonctionnement**

Le CFU a été approuvé à l'unanimité le 1<sup>er</sup> avril 2025 par le Conseil Municipal.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 2.230.320,48 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts de l'emprunt à payer.

Les salaires représentent 49 % des dépenses de fonctionnement, l'inflation et les hausses des salaires statutaires pour rattraper les augmentations du SMIC font grimper mécaniquement la masse salariale.

Les effectifs de la Commune restent quant à eux stables et s'établissent à 19 agents permanents au 31 décembre 2024.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 2.051.348,59 €, elles sont en baisse par rapport à celles de 2023, ce qui est dû à une attention particulière et réfléchie de chaque euro dépensé tout au long de l'année.

Résultat de la section de fonctionnement :  $2.230.320,48 - 2.051.348,59 = 178.971,89$  €

## Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	Montant	<b>RECETTES</b>	Montant
Charges à caractère général	776.336,21	Produits des services	88.142,44
Charges de personnel	1.053.171,14	Impôts et taxes	1.158.658,96
Autres charges de gestion courante	188.713,79	Dotation et participation	567.912,83
Charges financières	2.499,00	Autres produits de gestion courante	43.998,24
Provisions	150	Fiscalité locale	371.513,93
Opération d'ordre	30.478,45	Provisions	94,08
<b>TOTAL</b>	<b>2.051.348,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.230.320,48</b>

soit un excédent de 178.971,89 €

### résultat de clôture d'exercice 2024 de la section de fonctionnement

celui-ci s'établit à + 532.498,89 € en prenant en compte le report de 2023 d'un montant de 353.527 €

#### La fiscalité locale

Concernant les ménages Asseventois, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2024.

A noter qu'avec la réforme de la taxe d'habitation, le conseil municipal n'a pas eu à voter le taux de la taxe d'habitation :

- Taxe d'habitation : 14,05 % *(pour mémoire)*
- Taxe foncière sur le bâti : 10,88 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 62,24 %

Le produit de la fiscalité locale de 2024 s'élève à 836.841 €, en ce compris la compensation versée par l'Etat pour la perte du produit de la taxe d'habitation.

#### Les dotations de l'Etat

La commune ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement depuis l'année 2017.

En 2024, l'Etat a versé une dotation de solidarité rurale d'un montant de 19.700 €.

## IV – La section d'investissement

### A – Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à court et moyen terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la Commune.

- Le budget d'investissement de la commune regroupe :
- *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
  - *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. (par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement)

### B – Les principaux projets inscrits en 2023

- Le budget d'investissement avait été consacré en priorité aux études pour la construction d'un nouveau centre technique. En 2024, le projet a été arrêté et les marchés ont été attribués. La Commune a obtenu des subventions auprès de l'Etat, du Département, de la C.A.M.V.S. et SEAA.
- De nombreux petits travaux avaient été inscrits et ont été réalisés dans l'année 2024.
- Remboursement d'une mensualité de l'emprunt réalisé en 2020

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Amortissement prêt	15.000,00	Déficit d'investissement	30.285,00
CAMVS sécurisation écoles	109.608,82	FCTVA	24.649,32
Centre Technique Municipal	87.382,26	Taxe d'aménagement communale	203,85
Groupe scolaire	21.613,64	Subvention	43.893,41
Restaurant scolaire	8.083,88	Amortissement	30.478,45
Complexe sportif	11.011,20		
Centre Socio Culturel	4.125,60	Excédent de fonctionnement capitalisé	187.748,01
Mairie	4.790,82		
Salle des fêtes			
Divers matériels	4.092,21		
<b>TOTAL</b>	<b>265.708,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>317.258,04</b>

Les dépenses d'investissement 2024 représentent 265.708,43 €.

Les recettes d'investissement 2024 représentent 317.258,04 €.

Les dépenses engagées en 2024 mais non mandatées au 31 décembre 2024 sont inscrits en report pour un montant de 415.650 €.

Les recettes notifiées mais non perçues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 278.209 €.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent d'investissement de 51.549,61 € qui sera reporté au budget primitif 2025.

## Résultat d'exécution de l'année 2024

	Résultat de Clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de Clôture 2024
Investissement	- 30.284,01	---	51.549,61	21.265,60
Fonctionnement	571.560,91	218.033,01	178.971,89	532.499,79
<b>Total</b>		---		<b>553.765,39</b>

La section de fonctionnement 2024 est globalement à la hausse par rapport à l'année 2023.

Les dépenses 2024 sont en légères baisses grâce à des économies sur l'énergie et dépenses à caractères générales maîtrisées.

L'excédent de fonctionnement connaît une hausse significative pour l'année 2024 avec un montant de 178.971,89 €.

De plus, les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2023.

La commune en résultat cumulé dégage un excédent cumulé de 532.499,79 € qui permet de conserver un autofinancement de 395.058,79 €, pour construire le budget de l'année 2025, confortable pour une Commune de notre strate, après le financement des restes à réaliser de l'année 2024.